Page 01_Mise en page 1 18/11/2022 19:15 Page 1



Industrie militaire

CHANEGRIHA EN VISITE D'INSPECTION À CONSTANTINE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7444 - SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

BÉJAÏA

Logements promotionnels passés au peigne fin

Page 5

FABRICATION DE VÉHICULES

LE GOUVERNEMENT FIXE LES RÈGLES



Le très attendu cahier des charges relatif aux constructeurs et concessionnaires automobiles a été dévoilé. Il fixe les conditions d'exercer l'activité de concessionnaire, les véhicules autorisés à l'importation ainsi que les équipements exigés dans ces véhicules. Un régime fiscal préférentiel et l'obligation d'exportation sont par ailleurs fixés pour les constructeurs automobiles.

Page 2

PLF 2023

Reprise demain du débat à l'APN

Page 16

ALGÉRIE TÉLÉCOM

La capacité de la bande passante internationale augmentée

Page 2

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Terra Sola signe un mémorandum d'entente avec P&P

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 18/11/2022 17:31 Page 1

PÉNÉTRANTE AUTOROUTIÈRE «JIJEL-EL EULMA»

Relance du projet dans les plus brefs délais

LE MINISTRE des Travaux publics, de l'Hydraulique et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh a affirmé, ce jeudi à Alger, que des instructions ont été données par les autorités publiques pour la relance du projet de la pénétrante autoroutière Jijel-El Eulma dans les plus brefs délais avec la levée de tous les obstacles entravant les travaux de réalisation. Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le parlement, Basma Azouar et des membres du Gouvernement, M. Rekhroukh a souligné qu'une réévaluation de l'opération de réalisation de ce projet a été demandée dans le cadre du projet de loi de finances 2023. Le ministre a expliqué les raisons de l'arrêt du projet, lancé en 2014, par la difficulté du terrain dans la zone qu'il traverse, exigeant une étude approfondie, outre l'opposition de certains habitants aux travaux. Une décision de justice a même été prononcée contre un membre de la société de réalisation qui se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses créances, a-t-il poursuivi. Répondant à la question du sénateur, Mouloud Mbarek Felouti du Rassemblement national démocratique (RND) sur les raisons ayant entravé les travaux du projet de la pénétrante autoroutière reliant le port de Skikda à l'autoroute Est-Ouest, et les mesures prises pour sa relance, le ministre a affirmé que son secteur est en phase d'étudier le dossier d'annulation du contrat avec toutes les parties concernées, avant d'envisager la relance, vu l'importance économique du projet. Il a également attribué le retard accusé dans la réalisation du projet au changement de l'étude le concernant ainsi qu'aux procédures d'expropriation foncière, qui se sont poursuivies jusqu'en 2016. Par ailleurs, le ministre a évoqué le déficit humain et matériel enregistré par les entreprises de réalisation et le retard dans le paiement de leurs redevances, outre l'arrêt des travaux en raison de problèmes internes de l'entreprise étrangère en charge du projet. En réponse à la question du député Bouhafs Hamza, du parti du Front de libération nationale (FLN), concernant les mesures prises pour accélérer la réalisation de la route reliant les wilayas d'In Salah et d'Illizi, M. Rekhroukh a précisé que cette route est constituée de plusieurs tronçons, dont certains sont en cours de réalisation et d'autres en cours de maintenance et de goudronnage, afin de l'achever, en tant que projet important pour le développement des régions du sud. Le ministre a également rappelé que les wilayas d'In Salah, Tamanrasset et El Menia ont bénéficié d'opérations de modernisation de routes, dont les dernières ont eu lieu en 2018, 2021 et l'année en cours. Il a également indiqué que, dans le cadre de l'amélioration du niveau de service, les wilayas d'In Guezzam, Tamanrasset et El Menia ont bénéficié d'une opération de modernisation des routes, d'un montant estimé à 10 milliards DA. Afin d'appliquer les normes techniques dans la réalisation des routes, des guides des spécifités techniques ont été élaborés, et mis en pratique en avril 2022.

M. B.

CONSTRUCTION DE VÉHICULES

LE GOUVERNEMENT FIXE LES RÈGLES

Le très attendu cahier des charges relatif aux constructeurs et concessionnaires automobiles a été dévoilé. Il fixe les conditions d'exercer l'activité de concessionnaire, les véhicules autorisés à l'importation ainsi que les équipements exigés dans ces véhicules. Un régime fiscal préférentiel et l'obligation d'exportation sont par ailleurs fixés pour les constructeurs automobiles.



Il s'agit du décret exécutif N 22-383, fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs et le décret exécutif N 22-384 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules qui ont été publiés avant-hier dans le journal officiel.
Cela en application des instructions du président de la République, lequel a ordonné la sa publication le jeudi et avait aussi insisté sur la nécessité de faire la distinction entre l'activité des concessionnaires importateurs et celle des fabricants. Ainsi, le décret exécutif N 22-383 définit l'activité de concessionnaire par «toute activité consistant en l'importation pour la revente en l'état de véhicules neufs, sur la base d'un contrat de concession liant le concessionnaire au constructeur concédant», précisant que «l'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs, est ouvert aux sociétés de droit algérien, créées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur».L'investisseur postulant est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable, dont la durée de validité est fixée à 12 mois, lui permettant d'accomplir les démarches pour la réalisation de son investissement. L'exercice effectif de l'activité est, précise-t-on, conditionné par l'obtention de l'agrément, lequel sera délivré par le ministre chargé de l'industrie, valable pour une durée de cinq années renouvelable.
Le texte de loi fixe également les modalités d'exercice de l'activité. Le concessionnaire agréé doit disposer d'infrastructures appropriées pour l'exposition, le service après-vente et le stockage avec un stock suffisant de pièces de rechange, ainsi que d'un personnel ayant les qualifications requises ou une expérience professionnelle suffisante dans le domaine, en sus de l'obligation de s'implanter au niveau de vingt-huit wilayas, au moins, au terme de la première année de l'obtention de l'agrément. Les véhicules de tourisme à moteur diesel ne sont pas autorisés à l'importation. «Ne sont autorisés à l'importation par les concessionnaires de véhicules neufs, dans la catégorie de véhicules de tourisme, que ceux équipés d'un moteur essence, électrique, hydrogène, hybride, essence/électrique, essence/hydrogène, ou GPL / GNC ou en être prédisposé», a précisé le texte de loi, affirmant que le paiement pour l'acquisition de véhicule, doit s'effectuer à travers les circuits bancaires et financiers.
La durée de livraison du véhicule neuf ne doit pas dépasser les 45 jours à partir de la date de la commande et si le paiement de la totalité du prix du véhicule est payée est effectué, le concessionnaire est tenu de livrer le véhicule au plus tard dans les sept jours qui suivent. Le même texte de loi fixe également les équipements de ces véhicules neufs importés. Il doivent être équipés, au moins, d'un système anti blocage des roues, d'un dispositif limiteur de vitesse ou régulateur de vitesse, de deux airbags frontaux, appui-tête pour les sièges avant et arrière, dispositifs de dégivrage et de désembuage du pare-brise et de la lunette arrière, ainsi que système de retenue de siège pour enfant. Pour ce qui est de la garantie du véhicule que le concessionnaire doit assurée au client, elle doit porter, dans la limite des soixante mois, sur une distance égale ou supérieure à 80 000 km pour les véhicules industriels, à l'exception des remorques, des semi-remorques et des véhicules à usages spéciaux, et 100 000 km, pour les véhicules de tourisme et utilitaires légers. Le décret exécutif N 22-384 quant à lui fixe les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules. Ainsi, l'exercice de l'activité de construction de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers est ouvert aux constructeurs propriétaires de marques de véhicules, agissant seul ou en partenariat, par la création d'une société de droit algérien. Le constructeur doit présenter une lettre d'intention, laquelle doit portée les montants des investissements projetés, les modèles de véhicules à produire localement, la stratégie du constructeur pour l'atteinte des taux d'intégration fixés, ainsi que la stratégie du constructeur pour l'accompagnement et l'homologation des sous-traitants locaux, l'évolution des emplois créés. Il doit aussi obtenir une autorisation, auprès du département de l'Industrie, valable pour une durée de 24 mois, et prorogée de 12 mois. Le taux d'intégration minimal exigé est de 10% au terme de la 2ème année, 20% au terme de la 3ème année et 30% au terme de la 5ème année. La loi prévoit également un régime fiscal préférentiel pour les matières premières importées ou acquises localement, ainsi que pour les composants acquis auprès de sous-traitants locaux. Pour ce qui est de l'exportation, la loi exige du constructeur d'effectuer des opérations des véhicules au terme de la 5ème année.

L. A. Akli

ZEGHDAR REÇOIT LA CHEFFE DE MISSION DU FMI

Le climat des affaires au menu

LE MINISTRE de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a reçu ce jeudi à Alger, la cheffe de la mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, Geneviève Verdier, avec laquelle il a passé en revue les réformes économiques engagées dernièrement en Algérie, indique un communiqué du ministère.
La rencontre entre le ministre et Mme Verdier et la délégation qui l'accompagne, précise le communiqué, a porté sur «les réformes économiques qu'a initiées dernièrement l'Algérie dans le cadre de sa stratégie de développement économique, solide et diversifiée, qui repose sur la promotion du produit national».
Zeghdar a mis en avant, dans ce cadre, «les réformes ayant touché l'arsenal juridique lié à l'investissement, qui se traduisent dans la stabilité et les garanties offertes pour conforter la confiance des investisseurs, les avantages et les incitations aux investissements locaux et étrangers, et les mécanismes de soutien et d'accompagnement des investisseurs, ce qui contribuera à l'amélioration du climat des affaires en Algérie», ajoute la même source.
Le ministre a rappelé, par la même, les filières industrielles stratégiques que l'Algérie s'attèle à développer, avec à leur tête les industries agroalimentaires, mécaniques, électroniques et électriques, le textile et les industries chimiques et pharmaceutiques.
Il a, en outre, présenté un point de situation sur le rendement du secteur industriel public qui «connait, selon lui, une nouvelle dynamique après la pandémie de Covid-19 et ses répercussions économiques négatives, et à la faveur des mesures prises pour corriger les dysfonctionnements constatés dans la gestion des entreprises publiques en vue d'assurer une bonne gouvernance et une efficacité optimale pour ces entreprises».
La rencontre était, également, une occasion «pour passer en revue la stratégie de protection du produit national et du consommateur, à travers une infrastructure de qualité consistant en le cadre juridique et réglementaire, et les organes créés à cet effet».
Pour sa part, la représentante du FMI a salué les réformes et les mesures prises qui «sont susceptibles d'améliorer le climat des affaires et l'écosystème des entreprises en Algérie, et de capter les investissements directs étrangers (IDE)».

H. B.

Page 03_Mise en page 1 18/11/2022 17:39 Page 1

ETABLISSEMENTS DE FABRICATIONS MILITAIRES

Chanegriha en visite d'inspection à Constantine

Le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a effectué, jeudi, au deuxième jour de sa visite à la 5e Région militaire, une visite de travail et d'inspection au Groupement de Promotion de l'Industrie mécanique à Aïn Smara (Constantine) et à des établissements de fabrications militaires, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.



«Au deuxième jour de sa visite en 5e Région militaire, Monsieur le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a effectué, ce jeudi 17 novembre 2022, une visite de travail et d'inspection au Groupement de Promotion de l'Industrie mécanique à Aïn Smara, wilaya de Constantine, et à quelques établissements de fabrications militaires en 5e Région militaire», souligne le communiqué.

Après la cérémonie d'accueil, poursuit le communiqué, «Monsieur le Général d'Armée a tenu une rencontre avec les cadres et les personnels du Groupement de Promotion de l'Industrie mécanique, en présence des Généraux-Majors Noureddine Hambli, Commandant de la 5e Région militaire et Salim Guerid, directeur des Fabrications militaires».

A cette occasion, il a prononcé une allocution d'orientation suivie via visioconférence par l'ensemble des personnels des établissements industriels se trouvant en 5e Région militaire, aux termes de laquelle il a affirmé que «le Haut Commandement œuvre sans cesse à la promotion des fabrications militaires, dans toutes leurs filières, et veille à atteindre la capacité de prendre en charge, localement, la mission de développer et de fabriquer les matériels et les équipements de l'Armée nationale populaire, de manière à lui permettre une autosuffisance dans ce domaine vital». «La promotion des fabrications militaires, dans ses diverses filières, constitue une préoccupation pour le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire et devrait l'être également pour tous les intervenants dans ce secteur, y compris ceux impliqués dans la recherche et le développement, dans ses différentes spécialités», a-t-il affirmé. Le chef d'état-major de l'ANP a indiqué, à cette occasion, que «les efforts consentis dans ce cadre, à la lumière des orientations de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, visent à nous permettre de prendre en charge, nous-mêmes, la mission de développer et de fabriquer les matériels et les équipements de l'Armée nationale populaire, à même de renforcer ses capacités opérationnelles, d'augmenter ses performances sur le terrain et de réduire, ainsi, sa dépendance à l'étranger, en accédant à l'autosuffisance dans ce domaine vital».

Le Général d'Armée a estimé, à ce titre, que les réalisations enregistrées au niveau de l'ensemble des composantes des Fabrications militaires, grâce à la sincérité des efforts, témoignent de la réussite et de la puissance de l'Armée nationale populaire, et font sa fierté au même titre des nobles missions dont elle est investie.

«A la faveur de la sincérité des efforts, toutes ces réalisations ont pu être obtenues par l'ensemble des composantes de nos fabrications militaires. Ces réalisations effectives qui témoignent d'elles-mêmes ont permis à ce secteur vital d'atteindre un niveau de développement appréciable et à l'Armée nationale populaire de réunir les exigences d'une armée forte, fière des grandes missions qui lui sont dévolues et de la confiance grandissante qui lui est témoignée par notre vaillant peuple», a-t-il soutenu.

Enfin, le Général d'Armée a procédé à l'inspection des différents ateliers du Groupement de Promotion de l'Industrie mécanique et à quelques établissements de fabrications militaires en 5e Région militaire, conclut le communiqué.

M. D.

CARNAGE DE MELILLA

Le Parlement européen exige une enquête indépendante

DES eurodéputés de tous les groupes politiques de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, ont exigé, ce jeudi, une «enquête rapide et indépendante» sur le carnage de Nador-Melilla en juin dernier. Ce drame a fait selon un bilan marocain au moins 23 tués parmi les migrants subsahariens, sauvagement tués par la police du Makhzen, alors que d'autres sources avancent un chiffre plus important, puisque plus de 70 migrants sont portés disparus depuis ce jour.

Selon la socialiste portugaise Isabel Santos, ce qui s'est passé le 24 juin dernier exige «une enquête indépendante et rapide», relevant que «les responsabilités doivent être situées de part et d'autre et que les choses doivent être tirées au clair».

Pour sa part, la socialiste allemande, Birgit Sippel, a affirmé dans son intervention qu»il est temps de faire pression sur le Parquet espagnol et les médiateurs pour qu'il y ait des enquêtes impartiales en Espagne et au Maroc», dénonçant «les contradictions dans les versions des autorités marocaines et espagnoles sur ce qui s'est passé le 24 juin dernier». Dans le même ordre d'idées, l'eurodéputé libérale Sophie In't Veld a regretté le «très peu d'urgence à enquêter» sur les faits et l'opacité entourant l'enquête que mène le Parquet espagnol. «Nous avons besoin d'éclaircissements des deux parties, nous avons un besoin urgent de réponses. Nous venons d'apprendre que les caméras ont été éteintes, c'est un fait très alarmant, nous avons besoin d'éclaircissements rapidement», a insisté la Néerlandaise. Le socialiste italien, Pietro Bartolo a, quant à lui, indiqué que «ce qui s'est passé le 24 juin dernier est inacceptable».

Les différents intervenants ont, par ailleurs, regretté l'absence à cette réunion du ministre espagnol de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska, qui a décliné l'invitation qui lui a été adressée formellement par la Commission parlementaire le 25 octobre dernier. «Cette Assemblée a droit à des explications dans la mesure où il s'agit d'événements très graves qui se sont produits à une frontière européenne», a notamment déclaré l'eurodéputé du Parti populaire, Javier Zarzalejos. Il est à noter qu'avant l'intervention des eurodéputés, la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen a donné la parole à la directrice générale de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR), Estrella Galan, et au vice-président de la section Nador de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), Omar Naji.

Dans leurs interventions respectives, ils ont dénoncé une «tragédie sans précédent à la frontière de l'Union européenne» et critiqué la passivité des autorités espagnoles face à une situation de «violences démesurées». Omar Naji a affirmé, par ailleurs, que les migrants subsahariens ont pu atteindre la clôture de Melilla avec la complicité des forces marocaines qui «auraient pu les arrêter des kilomètres avant leur arrivée à la clôture, mais elles ne l'ont pas fait». Selon les deux organisations, le 24 juin dernier, il n'y a pas eu seulement 23 morts parmi les migrants comment le prétendent les autorités marocaines, «mais 37 et 77 portés disparus, ainsi qu'au moins 470 retours sommaires effectués, sans soins aux blessés».

S. O. Brahim

SAHARA OCCIDENTAL

Les autorités britanniques boycottent une conférence marocaine

LES AUTORITÉS britanniques ont snobé une conférence marocaine tenue récemment à Londres et dont l'objectif était de faire la «promotion» des investissements internationaux au Sahara occidental occupé, où Rabat revendique une prétendue «souveraineté» territoriale sur les produits et ressources naturelles.

Animée par des officiels marocains parmi lesquels le ministre chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Mohcine Jazouli, la conférence a vu la participation d'à peine 30 personnes, dont la grande majorité était marocaine.

Excepté le président de la Chambre britannique de commerce pour le Maroc, Stephen Orr, qui a assisté à cette rencontre, aucun officiel britannique n'était présent.

Parmi les sociétés britanniques ayant pris part à cet évènement, figure «X-link» qui travaille sur l'exportation de l'électricité vers le Royaume-Uni.

Cette société a été contactée à l'annonce du projet par la représentation du Front Polisario, seul représentant légitime du peuple sahraoui et les responsables de «X-link» ont assuré que le projet ne concerne nullement le territoire du Sahara occidental occupé.

Le boycott de cette rencontre par les autorités britanniques constitue un énième camouflet pour le Maroc qui ne cesse de détourner l'objet de ses conférences pour en faire des évènements consacrés au Sahara occidental occupé et de mobiliser ses appareils médiatique et diplomatique pour faire de la propagande destinée à maquiller une réalité implacable sur le statut juridique des territoires sahraouis.

Il entre également dans le cadre de la position officielle en faveur d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental exprimée maintes fois par Londres.

En juillet dernier, Graham Stuart, alors ministre d'Etat britannique au Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, avait appelé à une solution politique «juste, durable et mutuellement acceptable» à même de permettre l'autodétermination du peuple sahraoui.

«Nous soutenons fermement le travail de Staffan de Mistura en tant qu'envoyé personnel du SG de l'ONU au Sahara occidental et encourageons toutes les parties concernées à tirer le meilleur parti de cette opportunité pour un processus politique renouvelé afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur un compromis, qui prévoit l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», avait souligné M. Stuart, en réponse à une question écrite d'un député conservateur. Fin octobre 2021, James Cleverly, alors ministre d'Etat britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, avait indiqué que le Royaume-Uni considérait le statut du Sahara occidental comme «indéterminé», réitérant le soutien de son pays aux résolutions de l'ONU concernant le statut de ce territoire non autonome. Une position réitérée en novembre de la même année lorsque James Cleverly, qui occupe actuellement le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commonwealth et au Développement, avait appelé à renouer avec le processus politique dirigé par l'ONU.

S. O. B.

Page 04_Mise en page 1 18/11/2022 17:04 Page 1

FORMATION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Terra Sola signe un mémorandum d'entente avec P&P

Terra Sola, l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables, a signé avant-hier à Alger, un mémorandum d'entente avec l'école de formation professionnelle P&P, pour lancer un programme de formations spécialisées dans le domaine des énergies vertes.



Ces formations, qui devraient répondre aux besoins de Terra Sola notamment en matière de main d'œuvre pour leur future usine de fabrication de panneaux solaire en Algérie, toucheront également des journalistes, des cadres de l'administration et des écoliers, dans le souci de sensibiliser quant à l'importance de ce créneau d'avenir et pour l'économie nationale et pour l'environnement. Le P-dg du groupe Terra Sola, David Heimhofer, a déclaré au Jeune Indépendant que le projet de formation, devant être « lancé incessamment en Algérie», est un projet pilote qui sera généralisé dans les 17 pays africains où l'entreprise compte développer ses investissements dans le domaine des énergies renouvelables et du recyclage des déchets.

Soulignant l'importance de la formation et de la sensibilisation surtout pour la préservation et la protection de l'environnement afin de freiner le réchauffement climatique, M. Heimhofer a mis en exergue la politique du groupe, consistant à bien former et sensibiliser non seulement les professionnels du secteur mais aussi le grand public.

« On ne peut pas construire une industrie sans formation», a-t-il affirmé, insistant sur l'importance « d'éduquer nos enfants à aimer la planète et à la protéger, et de leur inculquer des gestes simples qui ont un grand impact sur la nature et sa préservation».

« Même si cela risque de prendre du temps, les bonnes habitudes finiront par prendre le dessus. Il faut juste adopter de meilleures alternatives».

Pour mieux illustrer l'importance de la formation dans le processus du changement des mentalités et des habitudes grâce à l'éducation et la formation, le P-dg du groupe germano-suisse a cité leur propre expérience menée depuis huit ans au sultanat d'Oman, et qui commence à donner de bons résultats.

La transition énergétique amorcée par les autorités algériennes nécessite une main d'œuvre bien formée et des managers hautement qualifiés pour pouvoir suivre la « cadence extrêmement rapide» dans laquelle se développe ce domaine des énergies renouvelables, a estimé M. Heimhofer, ajoutant que « le programme des formations sera le même adopté en Suisse et en Allemagne et touchera tous les maillons de la chaîne».

La formation sera également suivie d'un accompagnement sur le terrain pour le grand public, grâce à des campagnes de proximité pour expliquer l'apport économique et environnemental des énergies vertes et l'installation gratuite de panneaux solaires dans plusieurs quartiers, a-t-il fait savoir. De son côté, la directrice de l'école de formation P&P, Moustfaoui Amel, a souligné la volonté de son entreprise à se diriger vers un nouveau créneau, celui des énergies renouvelables et de l'économie verte, afin de dispenser des formations diplômantes et préparer des jeunes à occuper des postes dans des entreprises telles que Terra Sola.

Il convient de noter que ce mémorandum a été signé entre Terra Sola groupe et Terra Sola Algérie d'un côté et l'école de formation P&P. Rappelant également que Terra Sola avait auparavant signé un protocole d'entente avec l'Université « Abou Bekr Belkaid» de Tlemcen, portant sur la formation et le transfert du savoir et de la technologie dans le domaine des énergies vertes au profit des étudiants algériens.

Le protocole d'entente comporte, entre autres, l'octroi de bourses à des étudiants de l'université pour étudier dans le domaine des énergies renouvelables grâce aux partenaires du groupe Terra Sola en Allemagne et en Europe. Il donnera, en outre, la priorité aux diplômés algériens de l'université de Tlemcen pour intégrer le projet du groupe suisse-allemand en Algérie.

Selon les termes du protocole d'entente, le groupe Terra Sola s'engage à recruter pour son projet des diplômés algériens dans les domaines des énergies renouvelables, en plus de leur assurer une formation dans ses usines et centrales électriques en Algérie ou par le biais de ses partenaires technologiques allemands et européens.

Pour assurer l'intégration locale industrielle et technologique, le groupe germano-suisse financera pour un montant de 10 millions de dollars US un programme de développement du capital humain pour l'Algérie.

Ce programme sera destiné à former et qualifier 10.000 Algériens sur une période de 10 ans, dont 500 seront formés en qualité d'élites universitaires dans des universités et académies allemandes certifiées et de références mondiales.

Mohamed Mecelti

ALGÉRIE TÉLÉCOM

La capacité de la bande passante internationale augmentée

LA BANDE passante internationale d'Algérie Télécom a été augmentée pour passer à une capacité de 7,8 térabits/seconde (Tbps), permettant ainsi d'améliorer la qualité de la connectivité internet haut et très haut débit, a annoncé le ministère de la Poste et des Télécommunications.

Dans un communiqué rendu public hier, le ministère a indiqué que le premier responsable du secteur, Karim Bibi Triki, a supervisé, dans la soirée de jeudi dernier, l'opération d'augmentation de la bande passante internationale d'Algérie Télécom à 7,8 térabits/seconde alors qu'elle était de 2,8 tb/s en 2021 et de 1,5 tb/s en 2020.

«Outre la flexibilité qu'apportera cette importante augmentation, vu le rôle stratégique de la bande passante internationale dans la sécurisation d'Internet au niveau local, elle permettra également de réunir les conditions propices pour la concrétisation du programme d'action du secteur en termes de déploiement de la fibre optique et de raccordement des deux tiers des foyers (6 millions de familles) au réseau Internet d'ici à la fin de 2024», selon le communiqué, qui souligne que cette augmentation permettra également une réponse proactive à la demande croissante sur Internet, tout en assurant de hauts débits Internet en fonction des offres présentées.

Pour rappel, le ministre Bibi Triki avait annoncé, au mois d'octobre, que l'objectif tracé d'ici la fin de 2022 par le secteur est l'augmentation de la capacité globale en bande passante internationale pour atteindre 7,8 térabits par seconde (Tbps) contre 2,8 Tbps en 2021. En matière d'accès à Internet mobile, le ministre a souligné l'amélioration de la couverture des réseaux mobiles et de la qualité de service, à travers la densification du réseau 4G dans les 58 wilayas, précisant que l'optimisation et la rationalisation du spectre de fréquences radioélectriques a permis une augmentation de 37 % du volume data consommé en moyenne par un abonné à l'Internet mobile entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022.

Concernant la couverture des régions enclavées et les zones d'ombre par le réseau national des télécommunications, M. Bibi Triki a fait part des projets inscrits au titre du fonds du service universel des communications électroniques. Il a indiqué que sur les 508 localités inscrites pour la couverture par un réseau «fixe» de télécommunications, 410 sont déjà couvertes, soit un taux de réalisation de 80 %. Devant la commission transport et télécommunications de l'APN, le ministre a révélé que le nombre d'abonnés à l'Internet fixe s'est élevé à 4,5 millions contre 3,5 millions durant l'exercice précédent, et ce grâce aux efforts des cadres du département. Il a précisé que l'augmentation du débit Internet minimum a été multipliée par 5, passant de 2 Mbps à 10 Mbps, actée durant le dernier trimestre de 2021.

En matière de déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), des progrès ont aussi été réalisés. Le nombre d'abonnés à la fibre optique est passé de 72 000 en 2020 à plus de 400 000 en 2022. En 2030, tous les abonnés d'Internet devraient être reliés à la fibre optique.

Lynda Louifi

Page 05_Mise en page 1 18/11/2022 18:35 Page 1

BÉJAÏA

Logements promotionnels passés au peigne fin

Une attention particulière est accordée ces derniers jours au dossier du logement à travers la wilaya de Béjaïa.



Après la distribution de 699 décisions d'attribution de logements, tous types confondus, au courant de la semaine dernière, une réunion de coordination et d'évaluation de l'avancement des différents programmes de type promotionnel en cours de construction, en voie de lancement et ceux inscrits en général au profit de la wilaya de nombreuses communes a été tenue aussi la fin de la semaine passée. La rencontre a été présidée par le wali et a vu la présence du président de l'APW, M. Bachir Barkat, et les nombreux intervenants dans ce dossier dont les directeurs de l'exécutif de wilaya et les chefs de daïra.
Dans son intervention, le chef de l'exécutif a relevé «l'impérieuse nécessité de lever tous les obstacles qui ont retardé l'avancement des nombreux chantiers dont la régularisation juridique des assiettes affectées à l'implantation de ces programmes», indique la cellule de communication de la wilaya.
Il faut noter que la régularisation juridique de ces terrains constitue l'un des handicapes les plus courant et les plus difficiles à dépasser par les promoteurs. Il faut noter également que certains programmes ne trouvent, toujours, pas d'assiettes financière.
Le wali a, également, demandé aux intervenants dans ces programmes «à conjuguer leurs efforts et coordonner leurs actions afin d'accélérer la cadences de réalisation de ces programmes non sans également relevé la nécessité de respecter les délais imparti à chaque programme».
Il a, par ailleurs, instruit les responsables concernés afin de suivre ces programmes sur le plan administratif et sur le terrain, du début jusqu'à la fin et de régler les problèmes pouvant constituer un frein à ces projets très attendus par les citoyens».
Les responsables concernés ont été invités à intervenir rapidement afin de trouver les solutions idoines aux problèmes posés. Le premier responsable de la wilaya a instruit, aussi, le directeur du logement afin de mettre en demeure les promoteurs indélicats à respecter leurs engagements contractuels sous peine d'être sanctionnés.

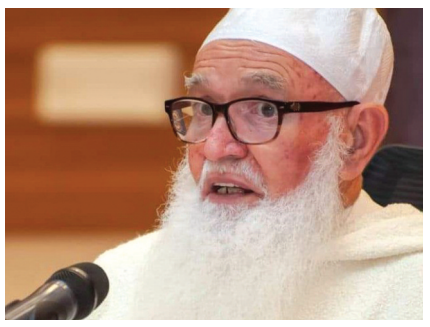
N. Bensalem

KRIKOU :

«L'Etat œuvre à mettre en valeur les talents des personnes aux besoins spécifiques»

LA MINISTRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a mis l'accent, avant-hier dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, sur l'importance de valoriser les talents des personnes aux besoins spécifiques. Dans une déclaration à la presse, au cours de sa visite à une exploitation pilote gérée par des femmes dans une zone d'ombre de la wilaya, la ministre a indiqué que «la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques est assurée dans les meilleures conditions et l'Etat déploie tous les efforts pour cela et pour leur permettre de mettre en valeur leurs talents».
Elle a ajouté, à ce propos, que le secteur dispose de 238 établissements spécialisés, 15 annexes et 105 associations gérant des établissements relevant du secteur et assurant la mise en œuvre du programme d'éducation nationale.
Mme Krikou a salué, à l'occasion, les décisions du président de la République. Abdelmadjid Tebboune relatives à la création d'une école nationale supérieure de formation des enseignants pour sourds-muets et au développement du braille.
La ministre a présidé devant le siège de la wilaya la cérémonie de départ d'une caravane de solidarité en direction de l'école des enfants sourds-muets et s'est enquise des conditions de scolarité, avant d'assister à un cours d'histoire sur la guerre de libération nationale contre le colonisateur français.
La ministre a également visité un bureau de poste au chef-lieu de wilaya où des mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux personnes aux besoins spécifiques.
Elle a ensuite présidé, au CFPA situé sur la route d'El Anasser, la distribution d'attestations d'octroi de microcrédits à des femmes au foyer ayant bénéficié d'une formation sur l'élevage ovin dans le cadre du programme d'appui à l'entrepreneuriat et à l'autonomisation des femmes économiquement.
Au même centre, la ministre s'est enquise d'une formation en cours de femmes bénéficiaires de la prime de chômage.
La ministre a visité une exploitation agricole situé à «Ouled Djellal», une zone d'ombre de la commune de Bordj Zemoura (Nord de Bordj Bou Arreridj) la qualifiant d'exploitation «pilote» et de «modèle» de réussite de femmes bénéficiaires du soutien agricole.
Mme Krikou a affirmé, à l'occasion, la poursuite des campagnes d'intégration des femmes au foyer et des femmes rurales au processus de production à l'échelle locale et nationale.

R. S.



HOMMAGE À CHEIKH ABOU ABDESSALAM

Une figure de modération et de juste milieu

LA RADIO Coran a organisé, avant à Alger, une conférence consacrée au défunt Djaafar Oulfaki dit cheikh Abou Abdessalam, décédé le 11 octobre dernier, où les participants ont mis en exergue les valeurs «de modération et de juste milieu» prônées par le défunt tout au long de son parcours.
Lors de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la série de conférences intellectuelles et d'hommages intitulée «des érudits et des références», des enseignants et des prêcheurs ont évoqué dans leurs interventions «le parcours du défunt et son engagement en faveur de la modération et du juste milieu», en contribuant à l'enrichissement de la Da'wa islamique.
Les participants ont mis en avant «la sagesse, la tolérance et la modestie de l'éminent cheikh», des qualités qui l'ont habilité à être «un des savants et théologiens de l'Algérie».
Ils ont aussi loué la capacité du défunt à convaincre son auditoire par l'art oratoire dont il maitrisait, en suivant la voie des ulémas algériens, au service de l'Islam, le qualifiant d'éducateur et de réformateur versé dans les sciences islamiques qui a voué sa vie au service de la nation.
Lors de cette conférence, plusieurs témoignages ont été apportés sur la vie du défunt pour mieux connaître la personnalité et les qualités louables et nobles du cheikh.
Cheikh Abou Abdessalam, membre de la Commission ministérielle de la fatwa, est décédé le 11 octobre dernier à l'âge de 76 ans, des suites d'une crise cardiaque.
Né le 02 décembre 1946 à Akbou (Béjaia), le défunt a appris le Coran dans la mosquée de son village natal, avant d'obtenir une licence en langue et littérature arabes, pour poursuivre ensuite ses études en post-graduation.
Feu Abou Abdessalam a occupé plusieurs postes au niveau du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, dont celui de directeur d'orientation et des rites, de directeur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique et de directeur de la formation et du perfectionnement, et contribué à la formation des cadres de l'éducation et de l'enseignement universitaire. Il a également animé de nombreuses conférences dans les maisons de jeunes, les instituts de formation et les manifestations scientifiques avec le Haut Conseil islamique (HCI), ainsi que la Semaine nationale du Saint Coran.
Le regretté était connu pour ses précieuses contributions et participations aux émissions de Télévision et de Radio, dont les plus célèbres sont «Fatawa Ala Al moubacher» (prêches en direct) sur la Radio-Coran et «Fatawa Ala Hawaa» diffusée à la Télévision algérienne, en sus de la traduction du Saint Coran en langue amazighe.

M. M.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:42	12:16	14:58	17:22	18:44
CONSTANTINE	05:48	12:22	15:05	17:28	18:50
ALGER	06:00	12:34	15:17	17:40	19:02
OUARGLA	05:54	12:29	15:14	17:37	18:58
CHLEF	06:07	12:41	15:26	17:49	19:10
MOSTAGANEM	06:12	12:46	15:31	17:54	19:15
ORAN	06:15	12:49	15:35	17:58	19:18

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7444 – SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	10°
Oran	17°	10°
Constantine	17°	6°
Ouargla	22°	14°

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

REPRISE DEMAIN DU DÉBAT À L'APN

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra, demain, le débat du Projet de loi de finances (PLF-2023), a indiqué ce jeudi un communiqué de la Chambre basse du Parlement.



La reprise aura lieu lors d'une séance plénière consacrée aux interventions des présidents des groupes parlementaires, suivies de la réponse du ministre des Finances aux interrogations des députés».

Par ailleurs, le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, également ce jeudi, une réunion présidée par M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée, pour examiner les amendements proposés au projet de Loi de finances (PLF) 2023 et les soumettre à la Commission des finances et du budget.

Lors des travaux de cette réunion, le bureau a examiné les 46 amendements proposés au PLF 2023 et soumis ceux remplissant les conditions légales à la Commission des finances et du budget pour les examiner avec les délégués de leurs auteurs. Le bureau a examiné, par la suite, le budget de l'APN conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée, ajoute la même source.

Pour rappel, des députés ont salué dans leurs interventions de jeudi les mesures prévues dans le projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude et la spéculation et à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq (5) ans qui profitera aux agriculteurs.

Les intervenants ont souligné «l'attachement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à honorer ses engagements», notamment au profit des faibles revenus à travers la revalorisation des salaires, de l'allocation chômage et des pensions de retraire, le soutien à l'investissement et l'encouragement des actions de solidarité.

Ils ont, par ailleurs, soulevés des préoccupations liées au développement local dans nombre de wilayas, notamment dans les secteur de la Santé, des Travaux publics, de l'Habitat et des Transports.

Dans ce cadre, la députée Zakia Bougatoucha, du Mouvement de la société pour la paix (MSP) a estimé qu'il y avait une «différence positive notable» entre le projet de loi de finances 2023 et le précédent texte.

Selon elle, ce PLF «incarne les engagements pris par le président de la République, notamment en matière de lutte contre la fraude et la spéculation et l'éradication du monopole». Le député Mohamed Nin du MSP a, quant à lui, salué la décision relative à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq (5) ans, appelant à continuer à soutenir le secteur agricole.

De son côté, le député Boualem Diaf du groupe des indépendants a plaidé pour le renforcement du programme agricole actuel par l'augmentation du budget du secteur, se félicitant de l'encouragement de l'investissement et de la volonté des pouvoirs publics de préserver le caractère social de l'Etat.

Pour sa part, le député Miloud Rachid (FLN) a salué la politique d'aide sociale maintenue par l'Etat à travers les décisions relatives à l'allocation chômage, l'augmentation des salaires et la pension de retraite, estimant que le programme du Président de la République concernant l'appui des start-up était «la solution adéquate pour réduire le taux de chômage».

Le député Madani Mourad (indépendant) a mis en avant, quant à lui, l'importance des mesures législatives prévues au PLF 2023 telles que l'appui de l'investissement et l'allègement des mesures fiscales coïncidant avec la promulgation de la loi sur l'investissement ainsi que les textes d'application y afférents.

Il a également apprécié la proposition faite par la commission des finances et du budget de l'APN à savoir l'ajout d'un nouvel article portant «prorogation des mesures de conformité des constructions, au 31 décembre 2023 en vue d'en parachever la réalisation».

Hamid B.

DEUXIÈME SALON MITIDJA

Plus de 70 exposants présents

ORGANISÉ par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, et en collaboration avec le Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (CEIMI), le 2e Salon Mitidja pour la production et l'exportation vient d'ouvrir ses portes avec plus de 70 exposants, tous produits agroalimentaires confondus.

Cette manifestation, destinée à l'exportation des produits de la région de la Mitidja, a pour objectif de refléter la capacité industrielle de la région de la Mitidja dans divers secteurs, sensibiliser les opérateurs de la région de la Mitidja à s'orienter vers l'exportation, mettre en place un guichet unique pour orienter, informer et assister les opérateurs concernés et intéressés par le dispositif de l'Etat, relatif à la promotion des exportations, et écouter les préoccupations des opérateurs de la région en créant des espaces de débat et des ateliers de travail, lesquels aboutiront à des recommandations.

Cet événement est aussi une occasion pour les investisseurs étrangers de prospecter le marché algérien afin de nouer des partenariats avec les industriels de la région. Le ministère du Commerce est représenté dans cette manifestation commerciale, par son secrétaire général El-Hadi Bakir, qui a déclaré que les exportations hors hydrocarbures ont atteint les 5 milliards de dollars et pourraient, selon lui, atteindre 7 milliards d'ici à la fin de l'année. Il a aussi ajouté qu'une facilitation tous azimuts a été mise en place pour toute opération d'exportation des produits algériens, afin de mettre notre commerce sur rails et le booster vers l'international. Lors de sa tournée à travers les stands du Salon, le représentant du ministre du Commerce a été abordé par plusieurs patrons industriels, qui lui ont exposé leurs problèmes majeurs dont la difficulté d'obtenir la matière première pour leurs productions qui, parfois, se fait rare sur le marché, l'annulation des 20 % que l'Etat leur octroyait, faute de quoi ces derniers se dirigent vers le marché informel des devises. D'autres industriels exposants ont demandé l'interdiction de l'importation des produits déjà fabriqués en Algérie. Il convient enfin de noter que ce 2e Salon Mitidja pour la production et l'exportation a vu la présence des ambassadeurs du Sénégal, du Bangladesh ainsi que du chargé commercial russe.

T. Bouhamidi

VISITE DU PRÉSIDENT DE CUBA

L'Algérie annule les intérêts sur la dette

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé, ce jeudi, l'annulation des intérêts des dettes détenus auprès de Cuba afin d'atténuer les difficultés auxquelles ce pays des Caraïbes fait face.

Le président Tebboune lors d'une conférence conjointe avec son homologue cubain, Miguel Diaz-Canel Bermudez à l'issue de leurs entretiens au siège de la Présidence de la République. Le président cubain effectue une visite de travail et d'amitié en Algérie.

«Nous avons décidé d'atténuer les difficultés auxquelles fait face l'économie cubaine en annulant tous les intérêts sur la dette cubaine», a déclaré le président Tebboune.

Le président Tebboune a précisé que l'Algérie fournira Cuba en hydrocarbures, afin de réactiver les centrales électriques et d'éviter les coupures d'électricité. Le président de la République a annoncé son accord avec son homologue cubain sur la fabrication de médicaments et de vaccins. Le chef de l'Etat a aussi annoncé la mise en place de plusieurs sociétés mixtes et l'échange d'expériences dans plusieurs domaines tels que l'enseignement supérieur et le commerce.

En marge des entretiens entre le président Tebboune et son homologue cubain, le ministre des Finances et celui de la Santé ont tenu des séances de travail avec leurs homologues cubains, au cours desquelles ils ont passé en revue la coopération entre les deux pays dans leurs domaines respectifs.

M. D.

Avis de décès

Le docteur Saal Lylia a la douleur de faire part de la disparation son cher et regretté père, le **docteur Mohamed** et invite, en ce triste événement, tous ceux qui l'ont connu et aimé à avoir pour lui une pieuse pensée et prier Allah Tout-Puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis.
A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons.